

Date de la convocation : 9 septembre 2015

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe ; VIENNET Alain.

Excusés :

PEIRERA Christelle
JUAREZ Emilio

procuration à GUILLAMO Anny
procuration à MENETRIER Claude

Absente : PEYRARD Dominique

Thierry ROUX a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

COMPTE RENDU CONSEIL DU 07 JUILLET 2015

Le compte-rendu du 01 07 2015 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Modification du point 2 :

Commission urbanisme – voies et réseaux divers

- Le point 3 Travaux de voirie sera une décision pour le choix du titulaire du marché et les demandes de subventions

Commission administration finances

- Proposition de rachat du mobilier de l'ancienne cuisine salle Guinemand

Commission patrimoine

- AMO ancien gymnase : choix de l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et demande de subvention
- Vidéo protection : demande de subventions

Mme S. GAUTHEROT rappelle que seuls les points mineurs peuvent être rajoutés à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Intervention de M A. VIENNET :

« M. le Maire,

Je tiens avec mes 2 collègues présents de l'opposition, Gisèle PARIS et Michel ROGNON, à revenir ce soir sur le dernier Conseil municipal du 1^{er} juillet dernier et plus particulièrement sur votre communiqué en fin de séance.

Le fait de préciser d'emblée que ce communiqué ne serait suivi d'aucune question ni d'aucun commentaire et que la séance serait close ensuite a grandement choqué, M. le Maire, notre groupe d'opposition, nos sympathisants mais également de nombreux concitoyens.

Avez-vous M. DELARUE au bout d'un an et demi déjà oublié toutes vos promesses de campagne, de démarche participative, d'ouverture et de dialogue ?

Ou alors souhaitez-vous terminer plus tôt ce dernier Conseil municipal d'été après cette première année si épuisante ?

Ces pratiques, M. le Maire, consistant à bâillonner l'opposition, rappellent celles de la dictature.

Si ces pratiques existent encore malheureusement dans certains pays totalitaires, nous tenons à vous rappeler qu'elles ont disparu depuis longtemps dans nos démocraties européennes.

Vous affirmez, M. DELARUE dans votre communiqué que vous n'êtes pas polémiste, tout en continuant à jeter de l'huile sur le feu et ce dès le lendemain, il suffit de lire vos derniers interviews parus dans les journaux et également dans le dernier numéro de Saône votre commune.

Pour l'anecdote, nous avons lu d'ailleurs dans un premier article (je vous cite) qu'*il ne faut pas toucher à la*

réserve financière pour ne pas mettre la commune sur la paille» et dans un autre article paru le même mois qu'«il est nécessaire d'utiliser cette même réserve» !

Nous avons donc envie de dire comme vous en avez à présent pris l'habitude, cherchez l'erreur !

Enfin pour conclure, vous l'aurez compris, notre rôle d'opposition est bien d'informer l'ensemble des citoyens sur vos pratiques antidémocratiques que vous utilisez encore et qui nous semblaient révolus à Saône, c'est donc ce que nous ferons M. le Maire, à compter de demain.

Je vous remercie de votre attention ».

En réponse, Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« La municipalité avait été mise en cause dans un article de presse. Il m'appartenait d'y répondre. Je n'échangerai ni ne discuterai sur de telles allégations. Je fais confiance au jugement des Saônois et des Saônoises qui ne nous ont pas élus pour écouter ou lire de tels propos.»

M. C. PRAOM souligne que malgré leur promesse, les élus de l'opposition n'ont pas distribué Saône Votre Commune. M. A. VIENNET et M. M. ROGNON déplorent que cette attaque reste sans réponse de la part de M. L. BANDELIER et de M. le Maire. M. A. VIENNET et M. M. ROGNON rappellent que Saône Votre Commune a été livré fin juillet au moment où ils étaient partis en vacances et que M. E JUAREZ a prévenu les élus le 20 août. A leur retour le 25 août certains des exemplaires à distribuer étaient effectivement déjà dans les boîtes aux lettres. Cependant une distribution de leur part a bien été assurée pour deux quartiers restants.

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Etat des demandes d'urbanisme

N° de dossier	Déclarant		Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification						
CUa DÉCISION							
CUa02553215C0024	SCP BOICHARD VIENNET ADAM La City 4 rue Gabriel Plançon Besançon cedex 25044		26 rue de l'Etoile 25660 Saône	24/06/2015	23/07/2015		Simple Information
CUa02553215C0025	SCP ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans		8bls. rue Charles Bonnefoy 25660 Saône	17/07/2015	16/08/2015		Simple information
CUa02553215C0026	SCP CREUSY MENIER LEPARLIER CARTIER, notaires associés, 2 place du Général De Gaulle BP92059 25112 Baumes-Les-Dames		11 avenue de la Gare 25660 Saône	22/07/2015	21/08/2015		Simple information
CUa02553215C0027	SCP PHILIPPE et MOHN 4B rue de Dole - BP 11927 25020 Besançon cedex 07		16 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône	29/07/2015	28/08/2015		Simple information
DP DÉPÔT							
DP02553215C0026	PASSEMARD Jacques		21 rue des Castors 25660 Saône	19/06/2015	18/07/2015	Création d'un abri de jardin	En cours d'instruction - Complétude
DP02553215C0032	LUX Philippe		20 rue des Frères Maire 25660 Saône	25/07/2015	24/08/2015	Isolation extérieure, pose bardage bois, démolition balcon béton, mise en place fenêtre	En cours d'instruction
DP02553215C0033	BELTRAN Frédéric		28 rue Louis Pergaud 25660 Saône	29/07/2015	28/08/2015	Piscine semi-enterrée en bois naturel	En cours d'instruction
DP02553215C0034	VUILLEMIN Louis		4 route de Gennes 25660 Saône	30/07/2015	29/08/2015	Division foncière	En cours d'instruction
DP DÉCISION							

DP02553215C0018	MOULIN Patrice	5 rue Mozart 25660 Saône	27/05/2015	26/06/2015	Pose de capteurs chauffe-eau solaire+ fenêtres + porte d'entrée + porte de garage	Tacite
DP02553215C0019	GOY Hervé	13 rue des Pommiers 25660 Saône	27/05/2015	26/06/2015	Réalisation d'un mur de clôture et pose d'un portail motorisé	Tacite
DP02553215C0020	BLOCH Jean-Louis	23 rue de la Corvée 25660 Saône	29/05/2015	28/06/2015	Création d'un vélux sur le toit de garage	Tacite
DP02553215C0021	RAMOS Emmanuel	8 rue Chardonnet 25660 Saône	29/05/2015	28/06/2015	Pose de panneaux solaires (chauffe- eau)	Tacite
DP02553215C0022	SCI LA PRAIRIE représentée par Mme ROY Ghislaine	8 rue du Lac 25660 Saône	15/06/2015	14/07/2015	Réfection de toiture	Tacite
DP02553215C0023	MIGNOT Ludovic	13 rue des Tilleuls 25660 Saône	15/06/2015	14/07/2015	Création d'un velux de toit dans un grenier existant	Tacite
DP02553215C0025	GENEVOIS Violette et Copropriété Les Maronniers	2 Route de Gennes 25660 Saône	19/06/2015	18/07/2015	Prolongation de la lucarne identique à l'existant et réfection de la toiture (tuiles zinguerie)	Tacite
DP02553215C0027	BELLAUD Jean- Claude	23 rue de la Glacière 25660 Saône	19/06/2015	18/07/2015	Abri de piscine télescopique pour SPA	Tacite
DP02553215C0028	AYMONIN Christine	61 Rue des Frères Maire 25660 Saône	24/06/2015	23/07/2015	Réfection de toiture	Tacite
DP02553215C0029	ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché 25660 Saône	01/07/2015	31/07/2015	Création d'un mur de soutènement	Opposition
DP02553215C0030	CARBILLET Stani	11 rue de la Fontaine 25660 Saône	03/07/2015	02/08/2015	Construction d'une volière au sol + cages à lapins	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0031	BOURRIOT Pierre	9 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	10/07/2015	09/08/2015	Ravalement de façades, dépose de volets bois, pose de volets roulants	Accordée
PC DÉPÔT						
PC02553215C0004	SCI MOHZOH représentant : AMRANI Brahim et OZDEMIR Memete	3 rue de la Mairie 25660 SAONE	22/05/2015	21/08/2015	Rénovation d'une ancienne ferme avec création de 2 locaux commerciaux au RDC, 4 appartements au 1er étage et 2 appartements au 2e étage (sous les combles) - création d'ouvertures dans la façade et de fenêtres de toit - création de 2 escaliers extérieurs pour desservir les niveaux 1 et 2 et 2 locaux poubelle sous le palier.	En cours d'instruction - Prolongation de délai et complétude présenté le 21/06/2015
PC02553215C0005	BAULLIER Geoffrey et CHENOU Dorine	Rue de la Gare 25660 SAONE	24/06/2015	23/08/2015	Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux	En cours d'instruction
PC02553215C0006	RTE SA	1 Impasse de la Caille 25660 SAONE	29/06/2015	28/08/2015	Création d'un poste de transformation 250kV/63kV	En cours d'instruction

PC02553213C0015M 1	SCI La Rocade - Représentant BRNARD Denis	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/07/2015	08/10/2015	Aire de pompage pour la défense incendie extérieure incendie, revêtement en pierre calcaire remplacé par un enduit ton pierre, bardage en teinte gris foncé Ral7022 en remplacement de la teinte gris clair Ral9006, redistribution des boutiques, réaménagement des bureaux et de la surface de vente, ajout de surface plancher (étage au niveau de l'accueil et du sas sec), modification de façades	En cours d'instruction
PC02553215C0007	SAURON Raoul	2 rue Francis Bouton 25660 Saône	10/07/2015	09/09/2015	Construction d'un auvent en bois	En cours d'instruction
PC DÉCISION						
PC02553206C0030M 1	DESGRANGES Vivien	15 bis rue de la Fontaine 25660 Saône	27/04/2015	26/06/2015	Modification de façades (ouvertures, colorie,...), agrandissement du garage, aménagement des abords (affouillement, soutènement).	Tacite
PC02553210C0024M 1	SedD - Représentant : BLETTON Bernard	1 rue de la Glacière 25660 Saône	19/11/2014	18/02/2015	Mise à jour des façades, agrandissement du sas d'entrée de la salle polyvalente, réduction de la hauteur de la construction, distribution intérieure du rdc, modification des surfaces des espaces communs au R+1 (diminution largeur couloir 2,68 m au lieu de 2,80 m, découpage du local OM et double accès	Certificat de non- opposition à la décision tacite du 29/07/2015
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)						
	EHPAD Alexis Marquisert - Représentant KRUMMENACHER	10 rue du Bouleau 25660 Saône	24/07/2015	23/12/2015	Travaux d'aménagement : remplacement du système de sécurité incendie (SSI) de catégorie A	En cours d'instruction
	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNER (DIA)						
DIA 2015-18	Pierre PEYRARD / Dominique THOULOZE	Mr Sylvain JOSSO et Mme Elise MIQUEE	02/07/2015	02/09/2015	5 rue Vincent d'Indy 25660 Saône	Non
DIA 2015-19	ROUBIRA Daniel (représentant l'indivision) BONNET Christina	DE MATOS Raphaël - CONTOZ Elise	02/07/2015	02/09/2015	17 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	Non
DIA 2015-20	ROUBIRA Daniel (représentant l'indivision) BONNET Christina	DE MATOS Raphaël - CONTOZ Elise	03/07/2015	03/09/2015	18 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	Non
DIA 2015-21	KOLLY Jacques FAIVRE Jocelyne	CHIPEAUX Sébastien FREYERMUTH Elodie	29/07/2015	29/09/2015	26 rue de l'Etoile 25660 Saône	Non

2. Acquisition copropriété Lacaille

M. C. MENETRIER informe les membres du Conseil que par délibérations en Conseil municipal du 30 janvier 2013 et du 27 juin 2014, le maire a été mandaté pour conduire l'acquisition de deux lots (lot 19 et lot 20) de la copropriété LACAILLE sis 1 rue du Collège, à l'euro symbolique.

A propos de la cession du lot 20, par courrier du 1er juillet 2015, le notaire a interpellé la commune sur les frais annexes supportés normalement par le vendeur. Ceux-ci s'élèvent en tout à 141 €.

Après avis de la commission, la prise en charge par la commune, des frais annexes pour un montant de 141 €, supportés par le vendeur pour une vente à 1 € symbolique est proposée.

Adopté à l'unanimité.

3. Travaux de voirie

M. le Maire expose que le marché de travaux de voirie a été lancé. Les travaux concernent la rue de l'Industrie/avenue de la Gare, la rue du Cheneau blond, la rue du Moulin, la rue des Champs, la route de Gennes.

Les offres des entreprises Colas, Roger-Martin et Bonnefoy ont été examinées et analysées par le cabinet BEJ et présentées aux membres désignés à la CAO.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise Bonnefoy pour 89 760 € H.T.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 89 760 €, de lancer les travaux dans les meilleurs délais et de faire les demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

4. Modification des postes au 1^{er} octobre 2015

M. le Maire explique aux Conseillers qu'à l'occasion du départ par mutation d'une ATSEM au 31 août, d'une part et par démission d'un adjoint d'animation d'autre part, il a été décidé de modifier le tableau des emplois et réorganiser les missions de plusieurs agents dans les conditions suivantes :

- La suppression d'un emploi d'ATSEM permanent à 27 heures hebdomadaires
- La modification des missions et du service d'un Adjoint technique permanent et l'augmentation des heures du poste de 23 heures hebdomadaires à 27 heures hebdomadaires
- La modification des missions confiées à un agent sur un poste d'Adjoint technique permanent à 35 heures hebdomadaires, suite à la création d'un poste de gardien du site sportif le 1^{er} janvier 2015.
- La modification d'un emploi d'ATSEM permanent de 29 heures hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires
- La titularisation d'un agent sur le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe laissé vacant à 35 heures.
- Le comité technique paritaire a été saisi pour ces changements
- Ainsi le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2015

Grade	Statut	HEURES DU POSTE		MODIFICATION AU 1 10 15
<u>BUDGET MAIRIE</u>				
adjoint administratif territorial de 1ère classe (E4 06)	Titulaire	35		
adjoint administratif territorial de 2ème classe (E3 08)	Stagiaire	35		
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (E5 07)	Titulaire	35		
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (E5 09)	Titulaire	35		
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (E5 12)	Titulaire	35		
adjoint technique territorial de 1ère classe (E4 07)	Titulaire	35		
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 04)	Stagiaire	35		
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	35		
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	23	poste modifié	27 heures – ATTRIBUTIONS ET SERVICE MATERNELLE
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 06)	Titulaire	35	poste modifié	agent polyvalent SUR DIVERS SERVICES
adjoint technique territorial de 2ème classe (E3 07)	Titulaire	13		
adjoint technique territorial principal de 2ème classe (E5 06)	Titulaire	35		
adjoint technique territorial principal de 2ème classe (E5 10)	Titulaire	27		
adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe (E3 09)	Titulaire	35		
agent de maîtrise (E5 09)	Titulaire	35		

agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (E6 06)	Titulaire	27	POSTE SUPPRIME	
agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (E6 06)	Titulaire	35		
agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (E5 06)	Titulaire	29		33 HEURES
attaché principal (DA 05)	Titulaire	35		
technicien principal de 1ère classe (B7 04)	Titulaire	35		
BUDGET PERISCOLAIRE				
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	Non titulaire de droit public	1.96		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 06)	Non titulaire de droit public	24		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 07)	Non titulaire de droit public	18.43		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 07)	Non titulaire de droit public	7.84		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 07)	Non titulaire de droit public	32.23		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 08)	Non titulaire de droit public	30.89		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 10)	Non titulaire de droit public	10.41		
adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe NT (E6 06)	Non titulaire de droit public	35		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	CDD	35		TITULARISATION REMPLACEMENT DIRECTEUR ADJOINT
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	CDD	20.12		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	CDD	9.41		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	CDD	15.76		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	CDD	8.94		
adjoint territorial d'animation de 2ème classe NT (E3 01)	CDD	9.41		

Adopté par 19 voix, 3 abstentions (G. PARIS, M. ROGNON, A. VIENNET)

5. Gardien du site sportif : frais de transport du 1^{er} janvier au 30 mars 2015

M. le Maire expose que lors de sa prise de fonction au poste nouvellement créé, Mme Gaëlle Bichotte n'a pas pu intégrer le logement de fonction lié au poste. En effet, des dysfonctionnements constatés dans le logement avaient entraîné des réparations.

De ce fait Mme Gaëlle Bichotte a emménagé dans le logement du gardien seulement au 1^{er} avril 2015.

M. le Maire propose d'indemniser l'agent pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars de ses frais de déplacement dont le montant s'élève à 269.50 €.

Adopté à l'unanimité

6. Modification des statuts de la CAGB

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

M. le Maire rappelle que ces explications ont été communiquées aux membres du Conseil municipal. Conformément à la réglementation, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification, qui porte sur les points suivants :

Compétence Économie :

Ajout de la compétence : « Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire »

Modification (en gras) de la compétence relative aux infrastructures de réseaux :

« Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire.

Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'attention des entreprises, administrations, scolaires et du grand public »

Compétence Sport

Ajout de la compétence : *« Soutien aux clubs sportifs de haut niveau ».*

Compétence Habitat

Modification de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage :

« Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains de délestage)

Aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique) »

Suppression de la compétence *« Elaboration et suivi d'un observatoire du logement »*

Compétence Environnement

Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables :

« En matière d'énergies renouvelables :

- Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,*
- Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire »*

Ajout de la compétence : *« Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique ».*

Compétence Transports

Modification de la compétence Transports urbains : *« Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».*

Compétence Politique de la Ville

Modification de la compétence Politique de la Ville :

« En matière de politique de la ville dans la communauté :

élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;

programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

Autres modifications statutaires

Suppression de la compétence : *« Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L.2321-4 du CGCT ».*

Au sein de l'article 1 « composition et dénomination », les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacées par Les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire souhaite préalablement donner la liste des compétences dans lesquelles est impliquée la CAGB :

- . le SDIS
- . le Pôle métropolitain Centre- Franche Comté
- . le SMSCot
- . l'AUDAB
- . le Syndicat mixte « Lumière »
- . le syndicat mixte de l'aérodrome Besançon – La Vèze
- . le SYBERT
- . le Syndicat mixte des Maisons Comtoises
- . l'ATMO de Franche Comté (surveillance des pollutions et du climat)
- . le Syndicat Mixte du parc scientifique et Industriel (TEMIS)
- . le Syndicat Mixte de l'aire industrielle de Besançon Ouest
- . la SEDD
- . L'AKTYA (immobilier d'entreprise)
- . Territoire 25

- . la mission locale
- . la PLIE

La discussion est ouverte.

Mme E. OPPER intervient pour s'opposer à la prise de compétence « sports de haut niveau » qui est une compétence facultative. Il s'agit de prévoir les conséquences en termes de charges financières si certains clubs sportifs montaient en classement. Si cette compétence est prise par la CAGB, les communes en perdront la maîtrise et subiront les charges financières sans pouvoir intervenir.

Mme S. GAUTHEROT rappelle qu'il suffit que plus de la moitié des communes votent favorablement pour faire adopter les statuts. De plus le président de la commission a fait la promesse que les budgets resteront modestes.

M. A. VIENNET invite les Conseillers à voir le coté positif de cette compétence qui peut aussi soutenir les clubs saônois ou ceux d'autres petites communes.

M. le Maire dit que le vote négatif implique le vote contre l'ensemble des compétences, ce qui n'est pas le souhait des élus. Il précise que ce débat a déjà eu lieu au Conseil communautaire. Le résultat a été 105 voix pour et 2 voix contre.

M. C. MARECHAL rejoint l'analyse de M. A. VIENNET mais force est de constater que beaucoup de compétences sont très orientées par rapport à celles de la ville centre.

Mme S. GAUTHEROT indique que des modifications beaucoup plus importantes sont à venir. Ces modifications concernent le nombre de représentants du conseil communautaire, les limites du périmètre communautaire. Pour exemple, le préfet va dans les prochaines semaines devoir se prononcer sur le positionnement de 5 communautés de communes autour de l'agglomération. Des 136 conseillers communautaires aujourd'hui, n'en resteront plus que 110 à terme.

Mme E. OPPER dénonce, justement, la pratique qui consiste à introduire parmi un pack de compétences « obligatoires » une compétence non obligatoire dont les conséquences financières ne sont pas connues et pour laquelle la définition même de sport de haut niveau reste floue. Elle aurait aimé avoir une étude sur le coût des transferts comme ce qui a été fait pour la mise en œuvre des instructions des autorisations d'urbanisme.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus, en y incluant les restrictions suivantes :

- « Interpelle les élus communautaires sur les conséquences de la compétence « sport de haut niveau »
- « Souhaite avoir une définition plus précise de ce qui sera considéré comme « sport de haut niveau » et souhaite alerter sur le manque de prévisions budgétaires liées à cette compétence

Adopté par 21 Voix pour, 1 voix contre (E. OPPER)

Il est noté que Mme V. COURCIER s'est absentée pendant une partie des débats sur ce point mais était présente lors du vote.

7. Taxe sur la consommation finale d'électricité

L'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des **coefficients multiplicateurs** prévu par le législateur qui sont, pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour percevoir la fraction communale de la TCFE = 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50

Jusqu'alors, le coefficient voté par la commune de Saône par délibération du 7 mars 1985 était fixé à 7. Il est donc nécessaire de se conformer aux nouveaux coefficients prévus par la loi en choisissant un coefficient entre 0 et 8.5.

M. le maire donne les évaluations selon les choix entre les coefficients immédiatement inférieur ou immédiatement supérieur à 7 soit 6 ou 8.

Le montant moyen des recettes générées par cette taxe est de 55 000 €. Si l'on applique les coefficients sur la consommation 2014 l'application du coefficient 6 donnerait un montant de 50 000 € celle du coefficient 8 donnerait un montant de 67 000 €

L'impact sur la facture d'un foyer consommant 2 000 kw /an serait de + 1.5 € à + 3 € si on augmentait le coefficient.

M. A. VIENNET demande aux membres du Conseil municipal de penser aux consommateurs et en particulier aux locataires de l'habitat social saônois qui fonctionne majoritairement au « tout électrique » ; aux entreprises saônoises qui représentent la moitié des ressources de cette taxe ; au monde agricole.

Dans ce cas, la commune a un rôle social à jouer. La perte de 5000 € étant minime, il paraît plus raisonnable de diminuer le coefficient et parallèlement de chercher des pistes d'économie.

De plus les petites communes de moins de 2000 habitants ne bénéficient déjà plus de cette taxe. Si demain cette taxe doit revenir à une autre entité, il vaut mieux s'y préparer plutôt que compter sur cette recette.

M. C. MARECHAL est d'accord sur le fait que la perte pour la commune est faible. Par contre pour le consommateur, la diminution sera plus visible sur sa facture.

M. le maire propose donc au vote, le choix du coefficient 6 à appliquer au 1^{er} janvier 2016.

Adopté par 21 voix pour, 1 abstention (V. COURCIER)

8. Vente du matériel de cuisine salle Guinemand

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que désormais la salle Guinemand ne sera plus mise à disposition. Un arrêté a été pris dans ce sens.

Après avoir récupéré les éléments de cuisine pouvant servir dans la nouvelle salle, la reprise par une entreprise du plan de travail et inox et d'un four professionnel a été proposée pour la somme de 1 500 € net.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT

9. AMO pour la réhabilitation de l'ancien gymnase

Avec l'aide des services du Conseil départemental, du Conseil régional, du CAUE qui ont élaboré un cahier des charges sur les conditions de la rénovation de l'ancien gymnase, un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été lancé et attribué.

L'équipe choisie est composée du cabinet JV Ingénierie (mandataire), de Géoc (économiste) et de Planair (Bureau d'Etude Thermique).

Elle est missionnée pour donner les scénarii d'aménagement dans un mois pour un montant total de 21 000 € HT.

Cette prestation est subventionnable et nécessite de solliciter les aides auprès des organismes agréés (Conseil Départemental du Doubs, ADEME / Conseil Régional de Franche-Comté et autres).

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- Se faire assister dans l'élaboration de son projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancien gymnase dont le montant s'élève à hauteur de 21 000, 00 € HT par le Conseil Départemental du Doubs ;
- Solliciter les partenaires financiers au titre de l'AMO (Conseil Départemental du Doubs), de l'audit énergétique + programme Effilogis (ADEME / Conseil Régional de Franche-Comté) et de toutes autres organismes, ainsi que l'autorisation de commencer la prestation avant les décisions définitives d'attribution ;
- Engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la mission ;
- Réaliser dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;
- Convier les organismes et structures participant au financement de la prestation lors des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de les contacter préalablement pour fixer lesdites réunions.

Adopté à l'unanimité.

10. Vidéo-protection

1- Autorisation d'installation

M. D. FABREGUES présente le déroulé des opérations qui ont conduit au choix de l'entreprise qui installera l'équipement de vidéo protection.

Le dossier a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée. Cinq entreprises ont répondu. Les plis ont été ouverts le 10 août et les offres ont été analysées par le cabinet J.V. Ingenierie ;

Le choix s'est porté sur l'entreprise Paro Sécurité pour un montant global de 60 360.36 € H.T.

L'offre principale concerne le bâtiment du centre-bourg, l'outo, la mairie et le groupe scolaire, le parking de la crèche, le parc des Loupiots.

En option l'offre concerne le parking et le chemin piéton du collège, les locaux techniques près du logement du gardien du nouveau gymnase, l'ancien gymnase et l'Espace du Marais ainsi que les ateliers municipaux.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation de déposer le dossier de déclaration d'installation d'une vidéo protection auprès de la préfecture.

Adopté par 19 voix pour, 3 abstentions (G. PARIS, M. ROGNON, A. VIENNET).

2- Marché de travaux lancement et demande de subvention

M. le Maire tient à remercier l'adjudant-chef Pontagnier et M. D. FABREGUES pour le travail fourni sur ce dossier.

Le choix s'est porté sur l'entreprise Paro Sécurité pour un montant global de 60 360.36 € H.T. considérée comme entreprise mieux disante. Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le maire à signer le marché de travaux.

Mme S. GAUTHEROT aimerait connaître le montant du reste à financer par la commune. M. D. FABREGUES indique que ce montant sera de l'ordre de 25 000 €.

M. M. ROGNON voudrait des détails sur le coût de la maintenance. M. D FABREGUES répond que celui-ci sera de l'ordre de 2 000 €/an. Le renouvellement d'autorisation auprès de la préfecture devra se faire tous les cinq ans.

Mme A. LE BRAS demande si le système choisi peut évoluer. M. D. FABREGUES indique que le système utilise un serveur auquel d'autres sites peuvent être rajoutés.

M. C MARECHAL précise que le coût est déterminé par le système utilisé et non par le nombre de sites protégés.

M. T. ROUX souhaite indiquer qu'il est souhaitable d'installer ce système si cela permet de réduire le coût engendrés par les incivilités commises.

Mme S. GAUTHEROT souhaite connaître les statistiques et l'évolution des faits de délinquance sur la commune.

M. le Maire informe les conseillers que chaque année ils peuvent participer à la réunion qu'organise la gendarmerie sur les statistiques de la délinquance. L'évolution est exponentielle sur toutes les communes du plateau. Cela n'est pas spécifique à Saône.

M. A. VIENNET veut rester prudent sur les chiffres annoncés d'une part parce que cela concerne aussi des zones plus exposées comme Chalezeule ou Avanne Aveney, d'autre part parce que cela peut concerner de très petites communes où le rapport de 1 à 3 délit fait exploser les chiffres.

Celui-ci indique que les élus de l'opposition restent réservés sur l'opportunité de l'installation tout en espérant que cela apportera des résultats probants. Ils souhaitent prêter attention à ce que les délits ne se reportent pas sur d'autres lieux.

M. le Maire précise que c'est une des solutions pour résoudre les problèmes de délinquance. La gendarmerie étant aussi présente sur le terrain.

Mme S. DOMINGUES demande pourquoi la Messarde n'est pas concernée par l'installation alors que ce bâtiment subit des actes d'incivilité. M. D. FABREGUES répond que des raisons techniques empêchent d'inclure le bâtiment car son éloignement implique un surcoût qui pourrait être de l'ordre de 9 000 €.

Les élus souhaitent qu'un avenant au marché prévoit une installation à la Messarde.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le maire à signer le marché de travaux en incluant la Messarde.

Adopté à l'unanimité

Plusieurs subventions peuvent être obtenues auprès des services de l'Etat par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Par ailleurs le Conseil départemental sera sollicité pour financer les installations auprès du collège d'une part et l'installation globale d'autre part. L'enveloppe parlementaire sera également sollicitée auprès du sénateur.

Egalement certains partenaires intéressés sont susceptibles de financer une partie du projet comme la SEDD, la maison de retraite,

Adopté à l'unanimité

11. Poste RTE : vente des terrains

M. D. FABREGUES présente le projet de cession des terrains communaux concernés par le transformateur électrique.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées A 411 – A 412 et ZA 278. Les surfaces acquises sont les suivantes :

Sur la ZA 278 : acquisition de 54 m² (cadastrée ZA 854) et de 12 480 m² (cadastrée ZA 853)

Echange avec parcelle ZA 155 pour une contenance de 769 m².

Sur la A 411 : acquisition de 10 500 m² (cadastrée A 885)

Sur la A 412 : acquisition de 257 m² (cadastrée A 883)

L'avis de France Domaine du 16 septembre 2015 a donné son estimation. L'ONF également.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur un prix global de 4 636 €.

Adopté à l'unanimité

12. Diagnostic accessibilité handicapés : bilan et mise en oeuvre

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et Limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune (réalisé en juillet et août 2015) a montré que 12 ERP et 2 IOP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014.

Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet
. le nouveau gymnase et le groupe scolaire récemment construits

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour plusieurs ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées résumé dans le tableau suivant :

Nom des établissements ou installations	Type de travaux à réaliser	Coût des modifications	Coût par an					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Jeux plein air – parc des loupiots	Chem. Extérieurs caractéristiques	35 580 €				5 337 € (étude)	35 580 €	
Bâtiment Outo	9 items (cf dossier)	18 485 €	2 773 € (étude)	18 485 €				
Eglise et salles annexes	6 items (cf dossier)	9 735 €			1 460 € (étude)	9 735 €		
Presbytère et salles annexes	3 items (cf dossier)	9 875 €					1 481 € (étude)	9 875 €
Association Boulistes	2 items (cf dossier)	4 850 €					728 € (étude)	4 850 €
Centre médico social	7 items (cf dossier)	22 450 €					3 368 € (étude)	22 450 €
Mairie et salles annexes	6 items (cf dossier)	90 845 €		13 627 € (étude)	90 845 €			
Cimetière	2 items (cf dossier)	6 970 €				1 046 € (étude)	6 970 €	
Ecole maternelle	3 items (cf dossier)	13 160 €	1 974 € (étude)	13 160 €				
Messarde	4 items (cf dossier)	15 000 €					2 250 €	15 000 €
Association amicale	4 items (cf dossier)	9 115 €					1 367 €	9 115 €
Espace du Marais	7 items (cf dossier)	12 955 €			1 943 € (étude)	12 955 €		
Ancien gymnase et salles annexes	2 items (cf dossier)	7 280 €				1 092 € (étude)	7 280 €	
Terrain de tennis	2 items (cf dossier)	4 400 €	660 € (étude) + 4 400 €					
	TOTAL	259 700 €	9 807 €	45 272 €	94 248 €	30 165 €	59 024 €	61 290 €

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.

La commune a huit ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour faire ces travaux. Elle doit réaliser au moins une opération par an et le déclarer en préfecture tous les ans sous peine d'amende pouvant aller de 1 500 € à 45 000 €.

Mme S. GAUTHEROT rappelle la nécessité de rationaliser l'utilisation de tous ces bâtiments. Il existe beaucoup trop de salles annexes assez peu utilisées, ce qui est gênant. Le fonctionnement des bâtiments doit se faire à moindre coût.

M. Luc BANDELIER répond que le plus urgent et obligatoire sera programmé au cours des trois premières années.

M. A. VIENNET fait remarquer que sur l'ensemble des bâtiments à adapter, trois sont aux normes et ne sont pas à réhabiliter (le nouveau groupe scolaire, la nouvelle salle Guinemand et le nouveau gymnase).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier présenté en préfecture.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

13. Subvention exceptionnelle pour le club de handball

M. D. FABREGUES fait un rapide historique sur l'attribution de cette subvention. A l'initiative du club de handball qui souhaite sensibiliser ses adhérents aux gestes éco responsables, il a été proposé aux communes de Mamirole, de Saône et du SIEHL de financer des éco cup réutilisables.

L'accord de principe a été donné.

M. A. VIENNET répond au nom des membres de la commission finances que les élus ont été mis au pied du mur pour prendre la décision. Ceci indique un manque de sérieux et de communication puisqu'aucun membre de la commission n'était informé de ce dossier

Il rappelle qu'en termes de mutualisation il aurait été judicieux que la commune oriente la généralisation de ces éco cups à l'ensemble des clubs sportifs.

Par ailleurs, si ce type de demande se renouvelle comment la commune fera-t-elle ?

M. C. VANCAUWENBERGE souligne cette mauvaise information.

M. M. ROGNON note que ce club est déjà l'une des associations les plus aidées.

Mme S. GAUTHEROT dit que c'est l'occasion pour rappeler que la commission finances ne peut pas jouer son rôle si elle n'est pas informée des projets en amont. Ceci doit être un enseignement pour l'avenir.

M. le Maire rappelle qu'il prend acte et assume toute sa responsabilité dans cette affaire.

Pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € club de handball les élus se prononcent :

Adopté par 12 voix pour, 5 voix contre (S. DOMINGUES, V. DURAND, S. GAUTHEROT, G. PARIS, C. VANCAUWENBERGE), 5 abstentions (L. CALVAT, C. MARECHAL, C. RIOUX, M. ROGNON, A. VIENNET)

Une décision modificative sera prise pour inscrire les crédits au compte 6574.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

14.Fonds de Solidarité Logement

Le FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui encadre la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

Signé par le Préfet et le Conseil Général, son enjeu principal est la construction, la cohérence et la coordination de l'accompagnement des parcours résidentiels des personnes, tant en direction de l'hébergement que pour favoriser l'accès et le maintien dans un logement.

Le FSL est l'un des outils financiers qui permet de mettre en œuvre les actions prévues dans le plan départemental.

Ce fonds est alimenté par le département, les collectivités locales et différentes structures œuvrant en matière de logement ; à savoir la CAF, la MSA, les gestionnaires du 1% logement, des établissements prêteurs.

Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Plus de 5 000 ménages du département ont bénéficié en 2013 des dispositifs du Plan. Le budget mobilisé pour l'ensemble des actions s'élève à plus de 3.3 millions d'euros.

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil Général sollicite à nouveau notre commune afin qu'elle apporte sa contribution à ce dispositif qui s'inscrit dans les priorités définies tant au plan départemental que national, en faveur des ménages les plus en difficultés.

Comme l'an dernier, Mme A. LE BRAS présente les conditions de mobilisation de ce fonds qui a été mis en place en 1991 et rappelle que la commune de Saône verse une participation depuis 1998.

Celui-ci est proposé comme l'an dernier à 0,61 € par habitant.

Adopté à l'unanimité.

15.Voyage ANCV

Partis du 5 au 12 septembre, les participants de retour ont été très satisfaits de leur séjour au Club Belambra de BALARUC-LES-BAINS.

Un questionnaire avait été distribué aux participants et le dépouillement donne des résultats très positifs.

16.Convention intermed

Le rôle de cette Association, organisme conventionné par l'Etat, a pour objet de participer à la mise en œuvre des moyens permettant de favoriser l'accueil, l'information, la formation et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi. INTERMED met en relation salariés et employeurs dans de multiples domaines : espaces verts, bâtiment, restauration collective, ménages etc...

Des permanences sont assurées une fois par mois durant 2 h. Elles se tiendront désormais dans une des salles de la mairie 1 fois par mois de 10 h à 12 h 30. Une information paraîtra dans le prochain « INFO-SAONE » à la demande de Madame CHAPUIS rencontrée le 9 juillet en Mairie par Antoinette LE BRAS.

Une nouvelle convention doit être signée par le maire pour fixer les conditions de ces permanences.

Adopté à l'unanimité.

17. Opération vestiaire : mise à disposition de l'Espace du Marais

Cette demande a déjà été présentée en Conseil Municipal.

Il s'agit de mettre en place une vente à prix modique de vêtements et ce 4 fois/an à chaque changement de saison.

Madame Bousbaine, l'Assistante Sociale du Centre Médico Social de Saône, après réunion avec sa hiérarchie, espère voir aboutir ce projet travaillé depuis plusieurs mois et n'attend plus que l'accord pour mise à disposition de l'Espace du Marais.

La proposition est de mettre à disposition gratuitement et quatre fois par an l'Espace du Marais dans les périodes non disponibles en semaine. Une convention sera signée avec les partenaires Secours Catholique et Secours Populaire.

M. A. VIENNET souhaiterait que la promotion de ces évènements mette en avant aussi le partenariat de la commune de Saône pour afficher ses actions sociales et susciter peut être d'autres projets de soutien à d'autres types d'aides sociales.

Adopté à l'unanimité.

18. Colis des anciens

Mme A. LE BRAS souhaite soumettre la question des conditions de distribution des colis aux personnes qui ne veulent pas participer au repas des Anciens.

En effet, le colis est prioritairement destiné aux personnes ne pouvant participer au repas. Il serait souhaitable de revoir les conditions d'attribution de ces colis et de ne pas donner le choix systématiquement sur les invitations.

Mme E. OPPER indique qu'il faut faciliter l'accès au repas pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et organiser leur déplacement.

Mme G. PARIS évoque la difficulté à déterminer qui est malade ou en incapacité physique.

La proposition faite aux membres du Conseil municipal est de ne pas donner le choix entre le colis et le repas. De laisser les membres de la commission affaires sociales estimer quelles personnes pourront recevoir le colis.

Adopté à l'unanimité.

19. Changement des prix TAP

Mme V. COURCIER informe les membres du Conseil municipal que les changements d'horaires des TAP votés le 28 mai dernier entraînent des modifications sur les tarifs des prestations payées aux associations et clubs sportifs y participant.

Ainsi le tarif proposé est de 22.70 € la prestation de TAP, qui est l'application du prorata du tarif horaire voté l'an dernier.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

20. Organisation de visite des chambres parlementaires

Une proposition de voyage à Paris pour visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale est à l'étude pour le printemps prochain, sur un mercredi. Les Conseillers municipaux intéressés sont invités à s'inscrire auprès de M. le Maire le plus tôt possible.

21. Don d'ordinateurs par la CPAM

Vingt ordinateurs sont proposés gratuitement à la commune avec lesquels il est envisagé de monter une animation dans la commune.

22. Réunion de présentation pour l'aménagement de la zone commerciale

Une réunion d'information aura lieu le 7 octobre prochain en présence de la SEDd, du cabinet BEJ et de l'entreprise Bonnefoy pour présenter les enjeux de l'aménagement de la zone commerciale du Cheneau blond.

23. Plan de sauvegarde

Le plan de sauvegarde est mis à jour et sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal. Il est mis à disposition des élus auprès de M. D. FABREGUES.

24. Changement de secrétaire à l'urbanisme

Le poste est occupé pour un an par Mme Sandrine JONQUET.

25. Etude diagnostic d'assainissement

Le Syndicat Intercommunal des Alaines entame une étude diagnostic pour la réhabilitation des réseaux communaux.

26. Elections régionales

Les dates des élections régionales sont fixées les 6 et 13 décembre 2015. Les Conseillers municipaux doivent prévoir d'être présents pour tenir les scrutins.

27. Fermeture officielle de la Salle Guinemand

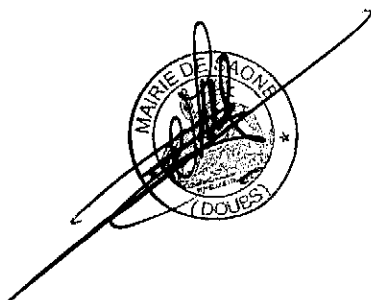
Par arrêté municipal la Salle Guinemand est fermée au public. Elle devra être à terme débarrassée des objets ou biens dans les prochaines semaines.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 5 novembre

La séance est levée à 23 h 10

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Thierry ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry ROUX', written over a horizontal line.